



La France, « bonne élève » de l'Europe... ...ou « Ragots, le retour » ?

En 1999, la France, et ses fidèles serviteurs, le Ministre des transports, la DGAC, ADP, mettaient en œuvre avec zèle l'ouverture à la concurrence de l'assistance en escale côté piste prévue par la directive de 96. Appliquant la séparation des comptes et de la gestion, la direction avait déjà anticipé en organisant la suppression de plus de 200 postes à l'escale.

Mais ce qui avait peut-être le plus fâché les agents était ce qu'ils avaient considéré comme une haute trahison : le départ à la concurrence de leur chef de département. Celui-ci s'était particulièrement illustré en affichant des bénéfices énormes au moment où les capitalistes exigeaient avec appétit des parts de marché de ce secteur. Il s'était empressé de « brader » les contrats auprès des compagnies mettant les comptes dans le rouge.

Son départ d'ADP au profit d'Aviapartner avait fait versé une petite larme au directeur général regrettant qu'aucune clause de concurrence n'ait été imposée dans son contrat de travail, vu qu'il avait été fonctionnaire de l'aviation civile...

10 ans plus tard...

Même si l'on peut espérer faire reculer la commission européenne de « sortir du jeu » les aéroports en imposant une séparation juridique obligatoire de leur services d'assistance en escale, (au mieux la filialisation, au pire l'arrêt pur et simple), il n'en est pas de même pour l'augmentation de la concurrence.

La directive actuelle prévoit un intervenant indépendant (des aéroports et des compagnies aériennes) par aéroport de plus de 20 millions de passagers. La future directive – encore virtuelle - prévoira de toute évidence deux intervenants « indépendants » par aéroport de plus de 10 millions de passagers...

Les comités des « usagers », comprendre les compagnies aériennes, ont décidé de proposer à la DGAC, qui décide, deux intervenants à Roissy, Swisport et Aviapartner, (en remplacement de Globe Ground), et à Orly, Europe Handling et Aviapartner, (à la place de la SAP, filiale de Globe Ground-Penauille).

Si la DGAC confirme ce choix, ceci signifie :

- **qu'elle anticipe sur une directive qui ne sera applicable en France qu'en 2009, voire 2010 ;**
- **qu'elle facilite l'arrivée sur les aéroports parisiens du pire prédateur qu'ADP puisse craindre, à savoir Aviapartner.**

Notons, en passant, que Monsieur Ragot est non seulement Directeur Général d'Aviapartner, mais également Président de la chambre patronale des sociétés d'assistance en escale...et ancien fonctionnaire de la DGAC* !

Comprendra qui voudra, ou « à qui profite le crime » !

Roissy, le 26/07/06

* Si vous voulez son CV complet, contactez-nous...

Syndicat Général FO Aéroports de Paris

Roissy : Bureau 2R04 060 Module MN

Orly : Bureau 5360 Orly sud

Tél. 0148621479 Fax 0148622044 **site internet : <http://foadp.free.fr>** Tél. 0149750659 Fax 0149750256

Courriels: roissy.foadp@free.fr

fo.adp@free.fr

orly.foadp@free.fr

Intranet : fory@adp.fr

fool@adp.fr